

## La bibliothèque de jeux du quartier Chemin Long



## Chartes de fonctionnement de la « Bibli-ô-Jeux »

### INTRODUCTION :

La bibliothèque de jeux de Chemin Long appelée « bibli-ô-jeux » est ouverte à tous les adhérents de l'association et gérée en grande partie par une équipe de bénévoles amoureuse des jeux de sociétés.

La « bibli ô jeux » propose aux familles de Mérignac un catalogue de 60 jeux de société pour tous les âges et pour tous les goûts qui tendra à s'étoffer en fonction des demandes des adhérents, des opportunités et des partenariats futurs.

Les bénévoles et salariés proposeront des jeux en fonction des envies, de l'âge et des besoins afin de faire découvrir de nouveaux jeux aux habitants de Mérignac (jeux de plateaux, jeux d'ambiances, jeux en bois, jeux d'énigmes, jeux de coopération...).

La MJC offre donc un endroit convivial pour tester les jeux de société en famille et emprunter ceux-ci afin de poursuivre la bonne ambiance dans les foyers.

Des plages horaires aménagées sont convenues en fonction de la disponibilité des bénévoles et de l'équipe d'animation, elles peuvent être amenées à bouger

La « bibli ô jeux » est coordonnée par **l'animateur référent éducation et initiatives des habitants**.

## Fonctionnement de la « bibli-ô-jeux » avec les particuliers :

### a) L'adhésion à la « bibli-ô-jeux » ; mode d'emploi :

**Pour emprunter un jeu de société OU jouer sur place**, la personne :

- Adhère à la MJC CLAL. L'adhésion est établie par le C.A. pour l'année.
- Récupère sa carte de membre de la « bibli-ô-jeux » auprès de l'accueil ou de l'animateur de la BIBLI-O-JEUX.
- Donne un chèque de caution de 50 euros afin d'anticiper d'éventuelles dégradations. Cette caution ne sera encaissée qu'en cas de dégradation manifeste du jeu de société ou de non-retour des jeux empruntés.

### b) Le fonctionnement de la « Bibli-ô-jeux », jouer et emprunter :

**Les horaires** d'ouvertures de la « Bibli-ô-jeux » sont définis en fonction de la disponibilité des bénévoles et de l'animateurs référent.

- A partir du 8 septembre, la salle sera ouverte un vendredi sur deux de 18h00 à 20h00 (hors des vacances scolaires).
- La bibli-ô-jeux sera ouverte un samedi dans l'année afin de proposer un temps ludique durant les weekends.
- Des séances peuvent être annulées en fonction de la disponibilité des bénévoles ou peuvent être déplacées. Dans ce cas, les adhérents à la « bibli-ô-jeux » seront prévenus par courriel et **aucun supplément d'argent ne sera demandé.**

**Pour pouvoir emprunter** un jeu de société :

- La personne doit être à jour de ses cotisations et en possession de sa carte « Bibli-ô-jeux ».
- La personne doit se rendre sur les créneaux horaires d'ouverture.
- Payer un forfait de 4 euros par jeu pour une période de deux semaines. Tarif unique.
- Un maximum de 3 petits jeux ou d'un grand jeu de plateau sera possible à l'emprunt pour le moment en attendant que la M.J.C. enrichisse son stock.

**Règle spéciale pour les grands jeux** en bois (types jeux de kermesse) :

- Le tarif est de 20 euros les deux semaines. **Tarif Unique.**
- Une caution exceptionnelle de 250 euros sera demandée afin de pallier aux dégradations de jeux plus onéreux.

### c) Les consignes de restitution des jeux :

**L'organisation de la restitution** : La restitution des jeux se fait **OBLIGATOIREMENT** durant les temps d'ouverture de la « bibli-ô-jeux ». L'animateur ou le bénévole présent doit vérifier la conformité de :

- L'état général de la boîte de jeux.
- La qualité et la quantité des pièces nécessaires.
- La qualité et la quantité des cartes à jouer.
- La date de retour par rapport aux dates prévues sur la fiche retour.

Si le retour des jeux n'est pas possible sur les heures d'ouverture prévues à cet effet, il sera demandé à la personne d'appeler la M.J.C. pour convenir d'un RDV avec l'animateur référent de la bibli-ô-jeux.

**Les Pénalités lors de la restitution sont dues à :**

- *La Durée d'emprunt qui est dépassée* : une pénalité d'un euro par jour de retard sera demandée lors de la restitution.
- *La dégradation importante et manifeste du jeu.*

**Les dégradations entraînant une retenue** de la caution sont :

- La perte d'une ou plusieurs pièces indispensables au fonctionnement du jeu,
- La dégradation d'une pièce essentielle au principe du jeu,
- La détérioration de la boîte de jeu,

**Pour toute dégradation entraînant une incapacité à jouer** : il sera demandé à la personne responsable de la dégradation de choisir entre :

- L'encaissement de sa caution,
- Ou Le rachat autonome du jeu (ou des pièces manquantes auprès du fournisseur).

Le jeu dégradé sera conservé dans son intégralité afin de réserver les pièces en cas de détériorations manifestes ultérieures.

**d) Horaires d'ouverture de la « bibli-ô-jeux » :**

Pour débiter, l'animateur référent a mobilisé deux équipes de bénévoles. Leurs disponibilités ont été prises en compte afin d'ouvrir la « bibli-ô-jeux » le plus souvent possible. Si les effectifs augmentent nous aurons la possibilité d'ouvrir d'autres créneaux.

**La bibli-ô-jeux sera ainsi ouverte un vendredi sur deux** de 18h00 à 20h00 à partir du 8 septembre et hors des vacances scolaires.

**Un événement « jeux en famille »** sera organisé durant l'année scolaire 2023-2024 afin de promouvoir la convivialité entre les habitants de chemin long à travers le partage et la découverte de jeux de société.

## Fonctionnement de la « bibli-ô-jeux » pour les personnes morales :

### a) Location aux collectivités et association :

Un établissement scolaire, une association ou une collectivité peuvent accéder à Bibli-o-jeux au même titre qu'un particulier.

- Les conditions d'emprunt seront exactement les mêmes.
- Une convention sera alors éditée par l'animateur référent entre la MJC CLAL et la structure locatrice afin d'autoriser l'accès à la bibli-ô-jeux.

### b) Le partenariat avec les associations du G10 :

Dans le cadre de la convention de coopération des dix associations de Mérignac, la MJC CLAL met à disposition des autres associations du G10 son stock de jeux **gratuitement** sur le principe de la solidarité entre les structures.

En cas de détérioration du matériel, une facture sera délivrée à la structure ayant emprunté le jeu afin de pouvoir le racheter. Une convention spécifique sera donc éditée de la première location expliquant les contours du partenariat.

## Rôle des gérants bénévoles et ou salariés :

### a) Lors de l'ouverture de la bibli-ô-jeux :

L'animateur référent ou le bénévole est chargé de :

- Accueillir les membres munis de leurs cartes d'adhérents.
- Aiguiller la recherche en jeux des adhérents et présenter des jeux en relation avec leurs demandes.
- Effectuer les démarches administratives liées au prêt,
- Effectuer l'état des lieux du jeu avec l'adhérent,
- Compléter les fiches d'encaissement pour l'accueil,
- Réceptionner les jeux empruntés,
- Vérifier avec l'adhérent la qualité de jeux,
- Effectuer les démarches administratives liées à la restitution.
- Demander les pénalités nécessaires.

### b) Lors des événements « jeux en famille » :

Les bénévoles sont invités à animer les pôles de jeux et proposer aux familles leur expertise afin d'aiguiller les familles vers les jeux qui semblent adaptées aux demandes des personnes accueillies durant cette journée.

Les personnes ayant leur carte d'adhérent pourront accéder gratuitement à l'événement. Le tarif pour tous les habitants de Mérignac sera défini ultérieurement pour toutes les personnes à partir de 3 ans (âge du premier jeu de société destiné aux plus jeunes que nous avons en stock).